

De la commune de **TOURNEMIRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT AVEYRON

Délibération N°2023-01-03

Séance **du 02 février 2023**

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Absents	1
Exclus	0

Date de convocation :
Le 26/01/2023

Date d'affichage :
Le 26/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 02 février à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Etaient présents : M. Rivier, M. Héran, M. Pétraud, M. Cocallemen, Mme Cristol, M. Goutte, M. Moulières, Mme Roques, Mme Giordano, Mme Odicino.

Absents excusés : M. Monteillet.

Madame CRISTOL a été nommée secrétaire.

OBJET

Délibération sollicitation de la DETR pour la réalisation d'un mur de clôture sur l'extension du cimetière.

M. le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023, afin de financer la réalisation d'un mur de clôture sur l'extension du cimetière.

Il est proposé au conseil d'approuver le plan de financement suivant :

Montant du programme HT : 48 673€

DETR 2023 (40%) : 19 469.20€

Autofinancement : 29 203.80€

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 07/02/2023
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 07/02/2023.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

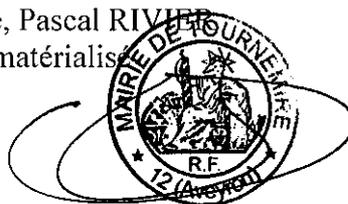
DECIDE

- D'approuver le projet et son plan de financement
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention afférente et à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance
CRISTOL Céline



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télé recours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.